Image not found or type unknown

# Creation Societe offshore

Par **bel sofia**, le **25/08/2017** à **20:12**

Bonjour a tous, je cherche des reponses a mes questions et je tiens a remercier par avance les personnes qui pourront m eclaircir sur divers points.

Je souhaite créer une agence de tourisme medicale ( pose de facettes dentaires, greffes de cheveux ) pour le compte de clients internationaux au sein de cliniques en Turquie.

Comme tout nouveau entrepreneur je me suis penche sur le choix des statuts et là je m'aperçois que c'est tres complexe et que surtout les taxes sont imposantes... J ai lu beaucoup de témoignages et vu de nombreues videos decourageantes ....ou les personnes ne sortent plus la tete de l eau malgré leurs efforts...

J ai alors pense créer ma societe a l etranger afin d eviter des charges trop imposantes. Seulement, certains assurent que cela ne changera rien et pour d autres le contraire.

Je precise que les clients ne paieront rien, ce seront les cliniques a l etrangers qui me commissionneront. Ainsi créer ma societe a l etranger dans ce contexte peut t il être une bonne option pour une optimisation fiscale?
seule 8 % seront preleves par le ministere de la sante turque.
Merci pour vos conseils
bien a vous

Par **Visiteur**, le **25/08/2017** à **21:41**

Bsr
Vous ne dites pas comment vous ferez pour votre couverture sociale, assurent chômage (à venir), maladie et retraite.

Par **bel sofia**, le **25/08/2017** à **22:31**

assurément j aurai des taxes en France mais je souhaite savoir de quelles taxes je serai exoneree si j ouvre mon entreprise a l etranger
Merci pour votre interet

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés